



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

CHAIRE FRANCOPHONE DE TRAVAIL SOCIAL ET POLITIQUES SOCIALES

LE MÉMOIRE DE MASTER

Le mémoire constitue un moment important de formation puisqu'il invite à la pratique personnelle de la recherche. Il couronne les études de Master en impliquant la mobilisation active des acquis antérieurs, épistémologiques, théoriques, méthodologiques... et en attestant d'une capacité de synthèse et de réflexion en situation. L'étudiant-e a ainsi l'occasion de démontrer sa maîtrise d'un questionnement disciplinaire, en posant des hypothèses de travail, en mettant en œuvre la ou les méthodologies les plus adéquates, en analysant et en interprétant de manière appropriée les informations récoltées et les résultats obtenus, en les mettant en rapport avec un ou des cadres théoriques adéquats, en exposant et rédigeant correctement le contenu et les acquis de l'ensemble de sa démarche. Avec un maximum d'objectivité et de clarté, il/elle traite en profondeur un sujet selon une perspective bien déterminée, donne une explication du phénomène étudié et intègre les résultats obtenus aux cadres théoriques existants sur la question de recherche traitée.

Les exigences et procédures pour le mémoire de Master font l'objet d'une présentation au début de chaque année lors d'une réunion d'accueil des étudiants commençant leurs études de Master. Les enseignant-e-s habilité-e-s à diriger des mémoires participent à la réunion et présentent brièvement les thèmes de recherche dans lesquels les étudiant-e-s inscriront leur mémoire, ceux-ci variant chaque année et étant directement liés au séminaire qu'ils-elles animent.

Le travail pour le mémoire, selon les critères de la démarche hypothético-déductive, se décompose en deux temps : un premier consacré à l'élaboration du projet, le second consacré à la réalisation (recueil de données et analyse) de la recherche.

Le projet de mémoire

Une fois la thématique fixée avec le-la directeur-riche de mémoire, l'étudiant-e rédige un projet de mémoire de 15 à 20 pages. Ce projet précise les options de recherche que l'étudiant-e entend développer dans son travail de mémoire. Il doit être validé pour donner formellement le droit à l'étudiant-e d'entreprendre son travail de mémoire proprement dit.

Le projet de mémoire de Master vise à doter l'étudiant-e d'un bagage théorique et conceptuel suffisant et adéquat pour aborder les phases suivantes de son travail de mémoire ; il décrit les pistes et les hypothèses principales qui seront examinées et précise les orientations méthodologiques envisagées. Il sert ainsi de "balise" à laquelle l'étudiant-e pourra se référer pour expliciter l'évolution de sa recherche jusqu'à la rédaction finale de son mémoire et pour décrire le processus de découverte qui l'a conduit à

suivre ou à infléchir le questionnement et/ou la méthodologie initialement prévus. Il permet d'évaluer la faisabilité du mémoire dans le cadre de la durée du cursus d'études.

Un cours spécifique est consacré à la méthodologie du projet de mémoire. En sus, les étudiant-e-s bénéficient d'un accompagnement formel assuré par un-e enseignant-e de la Chaire en coordination avec le-la directeur-trice de mémoire afin de faciliter la conception dudit projet. Cet encadrement prend la forme de séances collectives obligatoires au cours du semestre d'automne. Deux périodes de dépôt du projet de mémoire sont prévues, mi-février et mi-juin. L'étudiant-e a droit à deux tentatives. En cas de réussite, l'étudiant-e peut immédiatement commencer la réalisation de son mémoire de Master et bénéficier de l'encadrement prévu à cet effet. Un échec à la deuxième tentative équivaut à une exclusion définitive du programme d'études.

Le projet de mémoire contient obligatoirement les éléments suivants :

- Une présentation du thème que le mémoire entend traiter. Cette description explique brièvement l'intérêt du thème (par exemple, son actualité sociale et politique et / ou son importance scientifique, en partant de deux constats contradictoires empiriquement fondés et étayés). Elle permet à l'étudiant-e d'établir une première caractérisation de son thème.
- Un état de la question mentionnant les auteurs / les travaux principaux qui ont abordé des thématiques théoriques similaires, proches ou connexes et les mettant à profit pour formuler un questionnement circonscrit et approfondi.
- Une explicitation du questionnement et des interrogations théoriques qui guident la recherche. Celle-ci précise le(s) courant(s) d'analyse et / ou les concepts principaux auxquels le travail se réfère.
- Une présentation de la problématique et des objectifs de recherche définissant les angles nécessaires et suffisants à partir desquels la question de recherche va être abordée et identifiant les types d'information à saisir et les indicateurs appropriés pour obtenir les informations visées.
- Une description du terrain d'enquête (i.e. population, institution, organisation, etc.) et / ou de l'étendue des recherches documentaires prévus (corpus de textes, de journaux, d'ouvrages, d'archives). Il est notamment précisé pourquoi ce choix est pertinent pour développer le questionnement et comment l'étudiant-e entend y accéder.
- Le matériel et la méthodologie envisagés (questionnaires, entretiens, observation, analyse de données audio-visuelles, etc.) et son articulation à la problématique choisie. L'étudiant-e indique la manière dont il entend traiter son matériel pour opérationnaliser le questionnement.

Le mémoire

L'encadrement du mémoire est assuré par le-la directeur-trice du mémoire qui est responsable du suivi régulier du candidat-e au fil de son parcours de mémoire. Il-elle est autonome dans la manière d'organiser ce suivi sous réserve du respect des principes communs ici rappelés. Une convention

d'encadrement du travail de mémoire est signée entre le-la directeur-trice de mémoire et l'étudiant-e ; celle-ci précise les modalités et la durée de l'encadrement.

Après la validation du projet de mémoire, un travail préparatoire au recueil de données est nécessaire. Il s'agit en quelque sorte de préciser la stratégie d'enquête, de définir de manière rigoureuses les indicateurs à rechercher, etc. Cette partie inclut nécessairement les difficultés envisagées en termes d'accès au terrain et les modalités prévues pour y remédier.

Le mémoire de Master prend la forme d'un document d'un volume compris entre 80 et 120 pages. Il présente les résultats d'un travail personnel, conduit selon des principes scientifiques. Il s'appuie sur une recherche originale prenant des formes variées : enquête de terrain, sources documentaires, analyse conceptuelle... Les qualités maîtresses attendues d'un mémoire incluent, basiquement, l'objectivité de l'observation et de l'argumentation, la profondeur de l'analyse et la richesse du contenu, le respect des règles éthiques de la recherche, etc.. Il suppose rigueur dans la présentation et l'argumentation des idées, précision et clarté du style, respect des règles de mise en forme et de présentation (cf. les directives spécifiques pour les travaux écrits) tant pour le texte que pour la bibliographie, les citations etc., et qualité orthographique et syntaxique.

La version finale du mémoire inclura, dans l'ordre, les éléments suivants :

- la page de garde ;
- l'avant-propos (remerciements, etc.) ;
- la table des matières (paginée) ;
- l'introduction générale ;
- le corps du mémoire divisé en deux parties elles-mêmes décomposées en chapitres. La première regroupe la question de départ argumentée, la contextualisation du problème traité, un état de la question, la problématique retenue et les objectifs poursuivis ainsi que la méthodologie d'enquête mise en œuvre. La deuxième présente la thèse et les résultats de la recherche sous la forme d'un argumentaire explicite étayé sur des éléments factuels ;
- la conclusion générale ;
- la bibliographie ;
- les annexes (éventuellement) ;
- une page comprenant la déclaration de déontologie demandée par le règlement de la Faculté des Lettres ;
- une quatrième page de couverture comportant le résumé et cinq mots-clé.

La validation du mémoire

La validation s'opère en deux temps : une première étape concerne la validation du document écrit qui permet la présentation orale du travail effectué.

Deux périodes sont prévues pour le dépôt du mémoire, la deuxième semaine de février et la deuxième semaine de septembre. Les dates précises sont indiquées sur le site en début de chaque année académique. Le mémoire doit être déposé, d'une part, en un exemplaire au décanat en format papier et, d'autre part, en trois exemplaires en format papier et en un exemplaire en format électronique (clé USB) au secrétariat de la Chaire. Selon les directives de l'Université de Fribourg en matière de plagiat, le mémoire est soumis à un logiciel de vérification de l'originalité du document. Dans la négative, une procédure de plagiat est lancée auprès des instances universitaires *ad hoc*.

Le jury, composé du-de la directeur-trice du mémoire et d'un-e- autre enseignant-e- titulaire d'un doctorat, rédige dans un délai de six semaines un rapport dans lequel il accepte, ou non, l'étudiant-e à l'examen oral et définit la note attribuée pour le travail de mémoire (partie écrite).

L'examen oral a lieu dans un délai de 2 mois suivant la date limite du dépôt du mémoire. À cette occasion, l'étudiant-e est invité-e à introduire les débats par un exposé bref et synthétique des objectifs, procédures et acquis du mémoire sur le triple plan théorique, méthodologique et factuel. Cette présentation orale ne saurait excéder 20 minutes. À l'issue de celle-ci, les membres du jury interviennent pour exprimer leurs observations et soumettre les questions auxquelles ils invitent l'étudiant-e à répondre au cours d'une discussion qui pourra couvrir une vingtaine de minutes. À huis clos, le jury délibère et attribue la note pour cet examen oral. Cette note est établie en prenant en compte les qualités de forme et de fond du mémoire, la qualité de l'introduction orale de l'étudiant-e et le déroulement de la discussion entre l'étudiant-e et le jury. L'examen oral fait l'objet d'un procès-verbal signé par le ou la président-e du jury.

La note de l'examen de Master résulte de la moyenne des notes attribuées au mémoire et à la présentation orale ; la note du mémoire compte double.